

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 12 décembre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix
 Nombre de membres présents : 17 représentants 22 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

Délibération n° BS-2022/56

Objet : Création du poste de chargé de projet mobilité

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline GERIN Anne	ESCARON Dominique EYMERY Clémentine GUSMEROLI Stéphane MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix GUIGUE Gilbert WOLFF Corine	MONIN Michelle
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix ENGRAND Christophe MACHON Martine PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix MOREL Véronique à BREYTON Stéphanie
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix BÂABÂA Jimmy HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix MILLET Régine à GUSMEROLI Stéphane

Votants (en voix) : 27
 Exprimés (en voix): 27
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Création du poste de chargé de projet mobilité

Le Parc est engagé dans la démarche TEPOS (« Territoire à énergie positive ») ou la mobilité est un levier clé de cette stratégie. L'action du Parc s'articule autour de deux objectifs : accompagner le changement de comportement et développer des expérimentations de mobilité mixte en soutiens aux Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Il est proposé au Bureau syndical de :

- **De créer le poste de chargé de projet mobilité, à compter du 01/01/2023, dans les conditions suivantes :**

Missions

- Promouvoir un changement de comportement de mobilité auprès de différents publics, en menant des actions d'animation et de sensibilisation : public scolaire, entreprises, mobilité touristique...
- Accompagner le développement de nouvelles solutions de déplacements pour proposer des alternatives concrètes à la voiture individuelle sur le massif

Profil recherché

- Formation niveau Master 2, école d'ingénieur, de management ou cursus universitaire dans les domaines suivants : développement durable, énergie-climat, mobilité, aménagement du territoire, urbanisme, développement territorial...
- Maîtrise des bases en matière de fonctionnement des collectivités territoriales
- Maîtrise des logiciels bureautiques courants (tableur en particulier)
- Compétences orales et rédactionnelles
- Capacité d'écoute, de pédagogie, d'adaptation à un public varié
- Rigueur, capacité d'analyse et de synthèse
- Qualités d'animation et sens du contact
- Capacité d'autonomie, de prise de responsabilité, de créativité

Niveau de recrutement

- Cadre d'emploi des rédacteurs.

Statut : Le poste sera pourvu par voie contractuelle dans le cadre des articles L. 332-24, L. 332-25, L. 332-26 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'acter la création de poste de chargé de projet telle que définie ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 12 décembre 2022,
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le **13 DEC. 2022**

